

GT LDG Promotions

11 septembre 2020

finances Solidaires



Et de 3 !

Propos liminaire :

A l'occasion de l'examen du projet des "Lignes Directrices de Gestion (LDG) dans sa globalité, **Solidaires Finances** renouvelle sa dénonciation d'une réforme qui s'inscrit dans la casse de la fonction publique et de son Statut, détruisant les collectifs de travail et encourageant l'individualisme et le clientélisme.

Malgré les modifications apportées (ou pas) au projet initialement présenté, les lignes directrices de gestion ministérielles abandonnent toute reconnaissance collective au seul profit des promotions individuelles, faisant fi de la linéarité des carrières, de la prise en compte de l'ancienneté et, pour résumer, de règles collectives claires, véritablement transparentes, et permettant aux collègues de se projeter dans leur déroulé de carrière.

Pour **Solidaires Finances**, c'est bien une revalorisation globale des carrières et un plan ministériel de qualification digne de ce nom, permettant de renforcer l'attractivité des emplois au sein des directions et service de Bercy, qui était nécessaire !

Malgré les modifications, les lignes directrices de gestion sonnent toujours creux et laissent encore la porte ouverte aux interprétations. Un texte de cadrage ministériel devrait fixer des règles de gestion posant des droits et garanties, encadrer techniquement le prononcé des promotions et, permettre in fine le bon fonctionnement des services, de façon à garantir un service public de qualité au service de toutes et tous.

Le projet, même amendé, n'apporte aucune garantie en matière de transparence ou de possibilité réelle de recours pour les collègues. **Solidaires Finances** est conforté dans son rejet de la notion de mérite individuel et le classement discrétionnaire et obscur des agent.e.s par la hiérarchie, conséquences directes de la fin de la compétence des CAP pour les promotions.

Par conséquent, pour **Solidaires Finances**, le projet nécessite d'être substantiellement retravaillé et modifié avant passage en Comité technique ministériel et d'être renvoyé aux directions.

Pour finir, un mot sur la forme. Nous redisons, comme nous l'avons fait lors des derniers groupes de travail, que la multiplication des réunions ne permet pas un travail sérieux. Ce rythme soutenu est subi autant par les organisations syndicales, qui reçoivent très tardivement les documents à examiner, que par les agent.e.s du Secrétariat général qui doivent elles et eux-aussi travailler dans des conditions dégradées. Et la crise sanitaire a bon dos pour expliquer cette manière opportuniste d'avancer à tout prix.

Nous insistons aussi sur la durée de ces réunions qui doivent prendre en compte les conditions dans lesquelles elles se tiennent. Qu'il s'agisse des personnes en présence devant porter le masque plusieurs heures d'affilée ou de celles en audio ou en visio, nous savons qu'il est humainement difficile de tenir aussi longtemps son attention.

D'autant que, tout ça par ailleurs n'a que peu d'intérêt puisque les textes issus de ces groupes de travail sont trop flous, laissent la porte ouverte aux interprétations et leur application par les directions nécessitent d'y retravailler encore et encore pour trouver les bonnes conditions d'une mise en œuvre équitable et juste, les LDG mobilités en sont le parfait exemple !



Septembre 2020

Ce troisième groupe de travail, qui devait être le dernier, consacré au projet de LDG ministérielles promotions avant passage en CTM, s'est déroulé dans des conditions, disons, rocambolesques... Avec une visio-conférence en mode Brigades du tigre : le ministère doit encore avoir un abonnement pour un modem 56k... On espère qu'il sera plus efficace pour la relance de l'économie que pour le numérique (même si on a de sérieux doutes au vu de la politique menée, mais ceci est une autre histoire).

In fine, les conditions ont été tellement mauvaises qu'une audio devrait se tenir avant le CTM (dont la date n'est toujours pas confirmée) afin de faire un dernier balayage du sujet.

Globalement, si des modifications ont été faites, d'autres restent en attente d'arbitrage, le fond du projet et du problème demeure : fin des CAP, fin de la prééminence du critère de l'ancienneté administrative, opacité, absence de réels recours...

Les avancées ont souvent consisté à retirer des passages polémiques (retrait d'une mention superfétatoire sur l'absence de participation des organisations syndicales aux « instances collégiales » internes à l'administration, une procédure transparente renommée procédure rénovée, ajout d'un extrait de décret cité de façon incomplète... notamment sur la protection des syndicalistes).

Pour le contenu concret des critères, les représentant.e.s du personnel ont été renvoyé.e.s à de nouvelles négociations dans les directions.

Parmi les principales évolutions :

- L'introduction d'une clause de réexamen des LDG promotions au bout de 2 ans ;
- L'intégration de la totalité de l'article 12 du décret 2019-1265, soulignant la prise en compte de l'ensemble des activités professionnelles exercées par les agents ;
- Le retrait du terme de transparence... jugé provocateur par les fédérations, eu égard aux reculs relatifs à l'information des agent.es et agents.

Néanmoins, certaines demandes restent en attente d'arbitrage :

- La réécriture du passage sur l'ancienneté, qui n'est pas reprise dans les critères mais dans les « principes RH ». Le Secrétariat général devrait proposer une rédaction plus positive en indiquant que ce critère peut être pris en compte, mais indique que ce n'est plus le critère exclusif, les autres critères étant tout aussi importants voire prioritaires ;
- La nécessité d'avoir des « résultats significatifs » aux concours pour lesquels les collègues n'ont pas été retenus.e.s ;
- La publication du classement sur les listes d'attentes, afin que les collègues aient de la lisibilité sur le positionnement de leurs demandes.

Sur la question du niveau de représentativité des organisations syndicales amenées à se prononcer, le Secrétariat général a précisé que les règles de promotion relevaient a priori du Comité Technique (CT) :

le CT Ministériel pour les LDG Ministérielles, CT directionnel pour les LDG directionnelles. Quant au rôle des élu.e.s en CAP... le SG déclare que leur rôle devrait se traiter en interne au syndicat !

Le récent rejet d'un recours gracieux formé contre le prononcé des mutations à la douane pose la question de l'acte administratif contre lequel le recours doit être formé. Le préciser est donc fondamental, car une erreur entraîne le rejet de la demande. Le SG a rappelé le principe de publication des décisions, et a précisé qu'il est toujours possible de contester une décision faisant grief, car il faut un intérêt à agir. Quoi qu'il en soit, le contrôle du juge administratif se limitera à un simple contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation (c'est-à-dire s'assurer de la promouvabilité des agent.es promu-es).

Le secrétariat général de Bercy devrait proposer aux fédérations une date de réunion pour un « échange » sur les ratios promus / promouvables (taux d'avancement de grade), mais a précisé que tout n'était pas encore arrêté...

Enfin, la date du prochain Comité Technique ministériel, fixée au 22 octobre, n'a pas été confirmée... Ce CT dit budgétaire (traditionnellement en présence des ministres) aura à son ordre du jour en plus des LDG, l'autre épineuse question du moment, le télétravail, et bien sûr... le budget ! **Tous sujets conflictuels qui nécessiteraient de donner du temps au temps et que l'administration veut faire passer à ...marche forcée !**

Bref, une nouvelle fois, le texte a bougé à la marge et quelques éclaircissements sont encore en attente de validation. Mais pour **Solidaires Finances** rien ne change sur le fond, les Lignes Directrices de Gestion promotions sont toujours inacceptables, car vectrices d'arbitraire, d'opacité et d'injustice pour les agent.e.s du MEFR !

